



Allons nous devoir déménager ?

Par **fati**, le **27/06/2008** à **19:30**

bonjour,

mon mari souhaite partir car "il en a marre" et veut changer de vie bref

! dans son délire, moi je reste comme une idiote avec notre fille de 11 ans qui souffre de cette situation et nous a demandé de ne pas changer de maison. (quartier amies ...)

du coup pour un salaire de 1300 euros j'assume un loyer de 800 euros plus les charges et factures diverses ... il ne me reste plus rien lorsque je calcul le reste à vivre. - de 70 EUROS alors que nous n'avons toujours pas fait le budget alimentation, vêture, scolaire, loisir ...

Pour MONSIEUR 1500 euros de salaire presque pas de charges car la voiture et le gasoil sont payé par la société (il est gérant à son compte) imaginons qu'il trouve un loyer à 500 euros, son reste à vivre reste très confortable pour un homme seul.

question 1 le juge peut -il prendre en compte le logement dans la participation financière que le père devra verser.

combien pourrais-je espérer avoir sous forme de pension pour qu'il m'aide au moins à entretenir, éduquer, nourrir et loger NOTRE FILLE ?

merci de me répondre, je suis désespérée.

pensez vous que le juge me forcera à aller habiter dans un HLM ? alors qu'a la base moi, je n'ai rien demandé, moi je subi tous ses choix et dois assumer.

et j'ai encore une autre question, peut-on demander une pension pour notre enfant si nous ne sommes pas divorcer Mais juste séparé ??

merci beaucoup de me répondre. Je n'ai pas encore d'avocat, je ne sais pas par où commencer et je ne réalise pas encore ce qui nous arrive, cependant j'ai vu que certains parents râlent pour une pension qu'ils ont à payer de 100 ou 200 euros, mais je me dis que même avec 200 euros, j'y arriverais jamais ...
merci.

Par **caromaiwen**, le **27/06/2008** à **20:38**

Il vous faut entamer la procédure de divorce le jaf statuera sur le dvh et la pension alimentaire. Si il part avant le divorce il doit continuer a vous aider.
d autre part quand il sera parti renseigner vous a la caf vous aurez certainement le droit a l apl

Par **fati**, le **28/06/2008** à **20:12**

merci de votre réponse.

j'ai RDV avec un conseiller le 21 juillet ... c'est loin.

pouvez vous me dire ce qu'est le DVH dans votre réponse ? SVP

merci.

autre chose, est ce que cela change quelque chose si je refuse de divorcer ? car en fait, j'espère qu'avec le temps on puisse re communiquer et pourquoi pas arranger la situation ... enfin, je veux encore rêver.

merci fati

Par **caromaiwen**, le **29/06/2008** à **20:09**

Le dvh est le droit de visite et d hébergement concernant votre enfant.

Si vous voulez une pension alimentaire pour votre enfant je crains qu il vous faut entamer la procédure de divorce sinon il ne sera pas obligé de la payer a moins de pouvoir vous arranger avec lui.